



# L'AVENIR DE L'ÉCOLE EST-IL NUMÉRIQUE ?

RETOUR EN CHIFFRES SUR  
L'EXPÉRIENCE DES FAMILLES

Une production du service Études  
et Action politique de la Ligue des familles

Juin 2021

la ligue  
des familles  
citoyenparent

## RÉSUMÉ

Pendant plusieurs mois, dans le cadre de la crise sanitaire, les élèves à partir de la 3<sup>e</sup> secondaire ont suivi un enseignement « hybride » : ceux-ci voyaient leurs enseignants à l'école la moitié du temps, et poursuivaient le reste du temps l'apprentissage à distance. Bien souvent, il leur était demandé pour ce faire d'utiliser un ordinateur. Encore fallait-il qu'ils aient le matériel, la connexion suffisante et les compétences pour suivre les cours à domicile. En effet, la Belgique fait partie des pays les plus inégalitaires en matière d'accès au numérique : 29 % des ménages à faible revenu ne sont pas connectés à internet et 12 % des 16-24 ans les plus défavorisés n'ont qu'un smartphone comme seul moyen pour se connecter – contre 2 % des plus favorisés.

Pour répondre à ce problème d'équipement numérique qui vient encore renforcer les inégalités scolaires, et donc la fracture sociale, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a récemment mis en place une stratégie numérique de crise. Celle-ci prévoit, entre autres, que les écoles puissent proposer l'achat ou la location de matériel informatique aux élèves en assurant une petite partie de ce coût (75 euros) et laissant ainsi une charge importante sur les familles. Cet achat supposé facultatif mettra inévitablement une pression supplémentaire sur les parents, surtout dans la mesure où aucune alternative n'est prévue pour que leurs enfants puissent s'équiper.

Ainsi, la mise en place de ce dispositif pose une série de questions en termes de mise en œuvre et de coût pour les familles. Et, si le dispositif n'existe légalement que pour l'année 2021, il semble y avoir une volonté politique de le pérenniser. Ainsi la Ligue des familles a entrepris d'évaluer, avec les familles concernées, la mise en œuvre de cet enseignement numérique afin de dégager les problèmes posés par ces dispositifs et des points d'attention pour l'avenir.

De cette analyse, il ressort qu'une série de réflexions reste à mener afin qu'une transition numérique de notre enseignement puisse être durablement engagée. D'abord une **réflexion pédagogique** doit s'engager sur l'opportunité d'une numérisation des apprentissages et des scénarios pédagogiques dans lesquels cette numérisation a une plus-value. Au vu des difficultés techniques rencontrées par les élèves et les enseignant·e·s pendant l'hybridation, il faut également une **réflexion sur l'accompagnement technique** de ce matériel et de son utilisation. Dans le cadre où l'enseignement numérique donne également lieu à du travail à domicile sur ce support, une **réflexion sur l'accessibilité du matériel informatique et de la connexion internet** devrait être initiée pour permettre à terme à chaque famille d'avoir accès à l'enseignement. De fait, si dans une réponse à la crise on pouvait comprendre une entorse au principe de la gratuité scolaire, ce principe doit être fortement réaffirmé maintenant que le fonctionnement normal de l'école va reprendre. L'école doit être accessible à tous les enfants en pleine égalité et cet accès en peut être entravé par de nouveaux coûts. Ensuite, une **réflexion sur le droit à la déconnexion des élèves** afin de limiter les risques d'hyperconnectivité et ses conséquences, parfois graves, sur leur santé.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>RÉSUMÉ</b> .....	<b>2</b>
<b>A. INTRODUCTION</b> .....	<b>4</b>
<b>B. MÉTHODOLOGIE</b> .....	<b>5</b>
1. PROFIL DES RÉPONDANT-E-S.....	5
<b>C. RETOUR SUR L'EXPÉRIENCE DE L'ENSEIGNEMENT À DISTANCE</b> .....	<b>6</b>
1. UN MATÉRIEL INÉGALEMENT RÉPARTI ET INSUFFISANT.....	6
2. UNE AIDE QUI MANQUE SA CIBLE .....	9
3. LES DISPOSITIFS D'AIDE VUS DEPUIS LES ÉCOLES.....	10
3.1. Commandes bloquées	10
3.2. Répartition erratique	11
4. UNE NUMÉRISATION DES APPRENTISSAGES INTRUSIVE ET SOURCE DE STRESS .....	12
5. L'ENSEIGNEMENT NUMÉRIQUE VU PAR LES PARENTS.....	14
<b>D. LEÇONS POUR L'APRÈS CRISE</b> .....	<b>16</b>
1. DES RÉFLEXIONS À MENER.....	16
2. NE PAS TRANSIGER AVEC LA GRATUITÉ SCOLAIRE .....	17
<b>E. CONCLUSION</b> .....	<b>19</b>

## A. INTRODUCTION

Pendant plusieurs mois, dans le cadre de la crise sanitaire, les élèves à partir de la 3<sup>ème</sup> secondaire ont suivi un enseignement « hybride » : ceux-ci voyaient leurs enseignants à l'école la moitié du temps, et poursuivaient le reste du temps l'apprentissage à distance. Bien souvent, il leur était demandé pour ce faire d'utiliser un ordinateur. Encore fallait-il qu'ils aient le matériel, la connexion suffisante et les compétences pour suivre les cours à domicile. En effet, la Belgique fait partie des pays les plus inégalitaires en matière d'accès au numérique : 29% des ménages à faible revenu ne sont pas connectés à internet<sup>1</sup> et 12% des 16-24 ans les plus défavorisés n'ont qu'un smartphone comme seul moyen pour se connecter – contre 2% des plus favorisés<sup>2</sup>.

Pour répondre à ce problème d'équipement numérique qui vient encore renforcer les inégalités scolaires, et donc la fracture sociale, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a récemment mis en place une stratégie en deux volets.

Le premier volet consiste en la mise à disposition d'un droit de tirage d'une subvention. Pour chaque école, ce droit équivaut à 500 euros multipliés par 5% de la population de l'école. Ce dispositif est à disposition des écoles depuis le 16 novembre 2020, date de la publication de la circulaire 7831.<sup>3</sup> Concrètement, cela signifie qu'une école secondaire de 300 élèves, par exemple, recevrait une subvention de  $300 \times 0,05 \times 500\text{€} = 7.500 \text{€}$  avec laquelle elle pourra acheter du matériel à mettre gratuitement à disposition des élèves.

Le second volet implique d'autoriser les écoles à proposer l'achat ou la location d'ordinateurs aux parents pour un usage scolaire. Cet achat ou cette location est facultatif-ve et son prix est équivalent à celui de l'ordinateur diminué de 75 euros via la participation de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour les élèves dont les parents ne pourraient pas financer cet achat ou cette location et qui n'auraient pu bénéficier de l'aide prévue par le volet 1, un fonds de solidarité est créé. Celui-ci équivaut à un droit de tirage allant de 1 à 5% de la population de l'école à partir de la 3<sup>ème</sup> secondaire multipliée par 500 euros. Ce pourcentage varie en fonction de l'indice socio-économique (ISE) moyen de l'école.<sup>4</sup> Par exemple, cela signifie qu'une école d'ISE 1 comptant 300 élèves inscrits en 3<sup>ème</sup> secondaire et suivantes, obtiendrait une subvention de  $300 \times 0,05 \times 500\text{€} = 7500\text{€}$ . Tandis que la même école d'ISE 20 obtiendrait  $300 \times 0,01 \times 500\text{€} = 1500 \text{€}$ . Cette subvention permettra à l'école d'acheter du matériel à mettre gratuitement à disposition des élèves.

La mise en place de cette stratégie numérique pose une série de questions en termes de mise en œuvre et de coût pour les familles. De fait, la faible aide de la Fédération Wallonie-Bruxelles (75 euros) ne représente qu'une faible part du coût d'un ordinateur, laissant le reste à charge des familles. On pourrait alors imaginer qu'il suffit aux parents qui ne savent pas payer de faire appel au fonds de solidarité. Malheureusement, celui-ci semble insuffisant pour répondre à tous les besoins. On couvre avec celui-ci un maximum de 10% de la population d'une école, là où le taux de pauvreté infantile avoisine 20%. De plus, le caractère facultatif de cet achat ou cette location n'est pas réellement assuré dans la mesure où aucune alternative n'est prévue pour les parents qui n'auraient pas le moyen d'acheter ce matériel.

Si le dispositif n'existe légalement que pour l'année 2021, il semble y avoir une volonté politique de le pérenniser. Ainsi la Ligue des familles a entrepris d'évaluer, avec les familles concernées, la mise en œuvre de cet enseignement numérique afin de dégager les problèmes posés par ces dispositifs et des solutions.

<sup>1</sup> Baromètre de l'inclusion numérique (Fondation Roi Baudouin, 2020)

<sup>2</sup> Éducation & Numérique 2018 (Digital Wallonia, 2018)

<sup>3</sup> La base juridique quant à elle date du 10 décembre 2020 et prend la forme de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n° 40 relatif au subventionnement exceptionnel des pouvoirs organisateurs de l'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé ayant pour objet l'achat de matériel informatique, dans le cadre de la crise de la COVID-19. (M.B. 18-12-2020)

<sup>4</sup> Ce système est instauré pour l'année scolaire 2021 par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n° 42 déterminant les conditions et les modalités d'octroi d'une intervention financière facilitant l'achat ou la location de matériels informatiques par les parents ou les personnes investies de l'autorité parentale au profit de leur enfant et afin de faciliter le suivi des apprentissages (M.B. 27-01-2021)

## B. MÉTHODOLOGIE

La présente étude est une analyse quantitative réalisée sur base d'un questionnaire en ligne accessible du 16 mars au 2 avril 2021. Les parents ont été invités, par de multiples canaux numériques (réseaux sociaux, newsletters...), à remplir un questionnaire les interrogeant sur leur réalité et celle de leurs enfants mais aussi sur leur opinion par rapport à une numérisation accrue de l'enseignement.

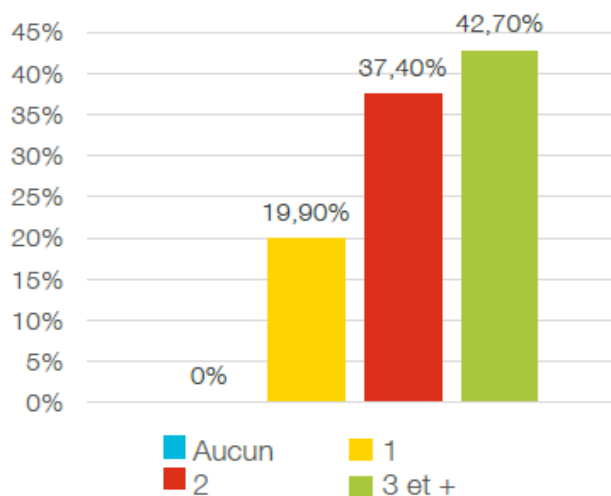
### 1. PROFIL DES RÉPONDANT·E·S

Au total, 1505 personnes ont répondu à cette enquête, avec une répartition genrée inégale de 71,3% de femmes pour 24,2% d'hommes et 4,5% ayant répondu « autre ». Tou·te·s les répondant·e·s avaient des enfants, avec une majorité de familles nombreuses. 94,6% de ces familles avaient soit un enfant de moins de 18 ans, soit un enfant encore scolarisé dans l'enseignement secondaire supérieur malgré le passage de son 18<sup>ème</sup> anniversaire. Ainsi, tous ces jeunes ont déjà été concernés par l'enseignement numérique ou sont susceptibles de l'être tôt ou tard. Étant donné que les 5,4% restants ne seront pas concernés par la mesure, leurs réponses n'ont pas été prises en compte.

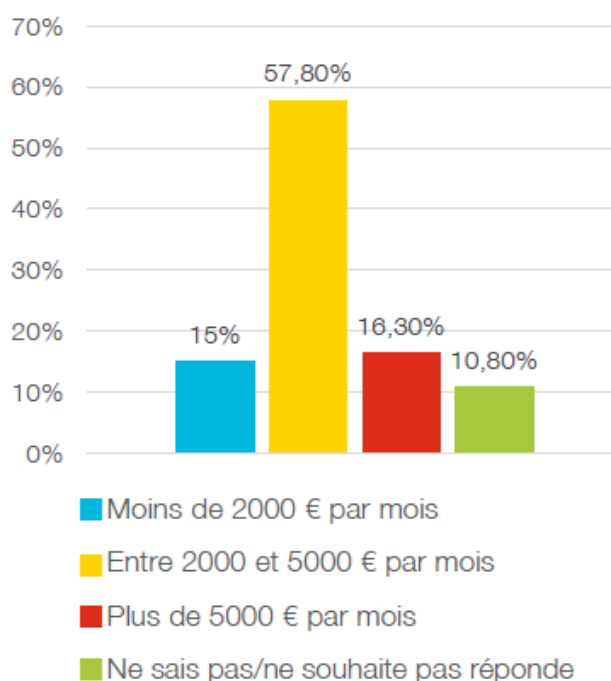
En ce qui concerne les catégories de revenu des répondant·e·s, 15% des ménages pouvaient être considérés comme des familles à bas revenus (- de 2000€ par mois par ménage), 58% se trouvaient dans une situation de revenus moyens (entre 2000 et 5000 € par mois), tandis que 16% bénéficient de revenus élevés (+ de 5000 € par mois). 10% des répondant·e·s ont indiqué ne pas vouloir répondre à cette question, ou ne pas connaître leurs revenus. Pour contextualiser ces données, il est intéressant de les comparer au revenu moyen par ménage (revenus totaux des déclarations/nombre de déclarations) qui est de 2785 € par mois. Le revenu médian des ménages (revenu dont 50% des déclarations sont inférieures à celui-ci et 50% sont supérieures) est de 2064 €.

Il faut noter également que, de par sa forme numérique, ce questionnaire n'a pu que faiblement atteindre les familles le plus touchées par la fracture numérique et sociale. Via son activité d'éducation permanente, la Ligue des familles a mis en place une pratique d'accompagnement de ces publics dans la démarche de réponses au questionnaire, mais ceci n'a pu avoir un impact réellement significatif sur ces résultats. Il faut donc lire ceux-ci avec cette contrainte à l'esprit.

NOMBRE D'ENFANTS



BUDGET DES MÉNAGES (n=1469)



## C. RETOUR SUR L'EXPÉRIENCE DE L'ENSEIGNEMENT À DISTANCE

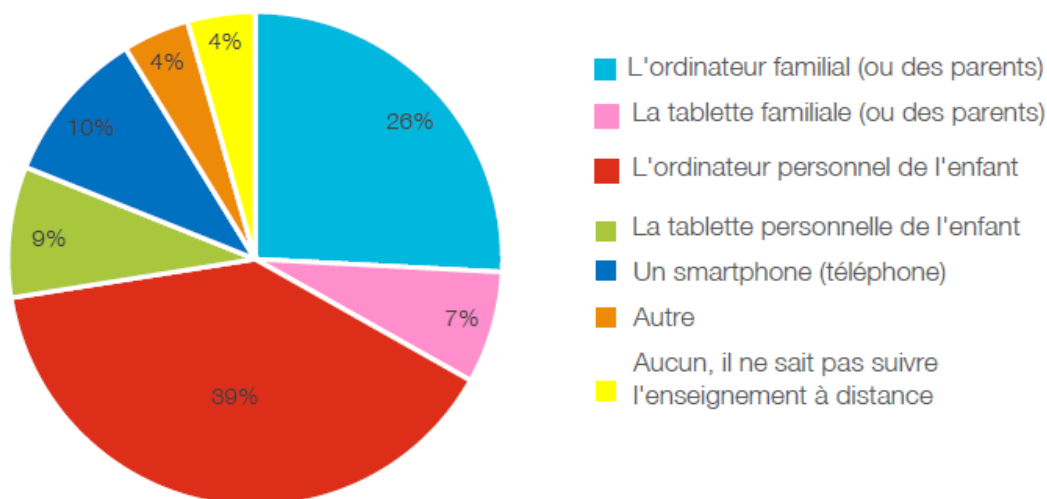
### 1. UN MATÉRIEL INÉGALEMENT RÉPARTI ET INSUFFISANT

Les derniers mois de crise ont amené, par la force des choses, à une distanciation de l'enseignement. D'abord pour tous, mais avec les nouveaux apprentissages suspendus pour la fin de l'année scolaire 2019-2020. Puis, en 2020-2021, dans une formule d'hybridation pour les élèves des deux degrés supérieurs. Les élèves ont maintenant repris les cours en présentiel, mais cette expérience unique permet de mettre en évidence un certain nombre de constats en lien avec l'enseignement numérique.

De fait, pour 3 élèves sur 4, cette hybridation s'est traduite par la numérisation des apprentissages pour les jours ou semaines où ils-elles étaient en travail à domicile. Cependant, l'apprentissage nécessite un matériel adapté et une aide formée et expérimentée.<sup>5</sup>

Or, la numérisation des apprentissages ne fait pas exception. Ainsi, la Ligue des familles a réalisé le relevé du matériel qui était utilisé par les élèves qui suivaient l'enseignement à distance pendant cette période d'hybridation. Il est frappant de constater que seuls 2 enfants sur 5 disposent d'un matériel optimal pour réaliser des travaux à domicile (un ordinateur personnel). Tous les autres doivent soit utiliser un smartphone ou une tablette - ce qui pose un problème pour réaliser des travaux de rédaction - pour suivre l'enseignement à distance, soit partager ce matériel avec les parents ou leurs frères et sœurs et n'en disposer qu'à temps partiel. Les élèves sont 2 sur 5 à devoir partager le matériel utilisé. En outre, 4% des jeunes sont par ailleurs dans l'incapacité de suivre cet enseignement à distance faute d'équipement.

MATÉRIEL UTILISÉ PAR LES ENFANTS POUR SUIVRE L'ENSEIGNEMENT À DISTANCE (n=1378)



<sup>5</sup> Glewwe P. et al., *School resources and educational outcomes in developing countries :a review of the literature*

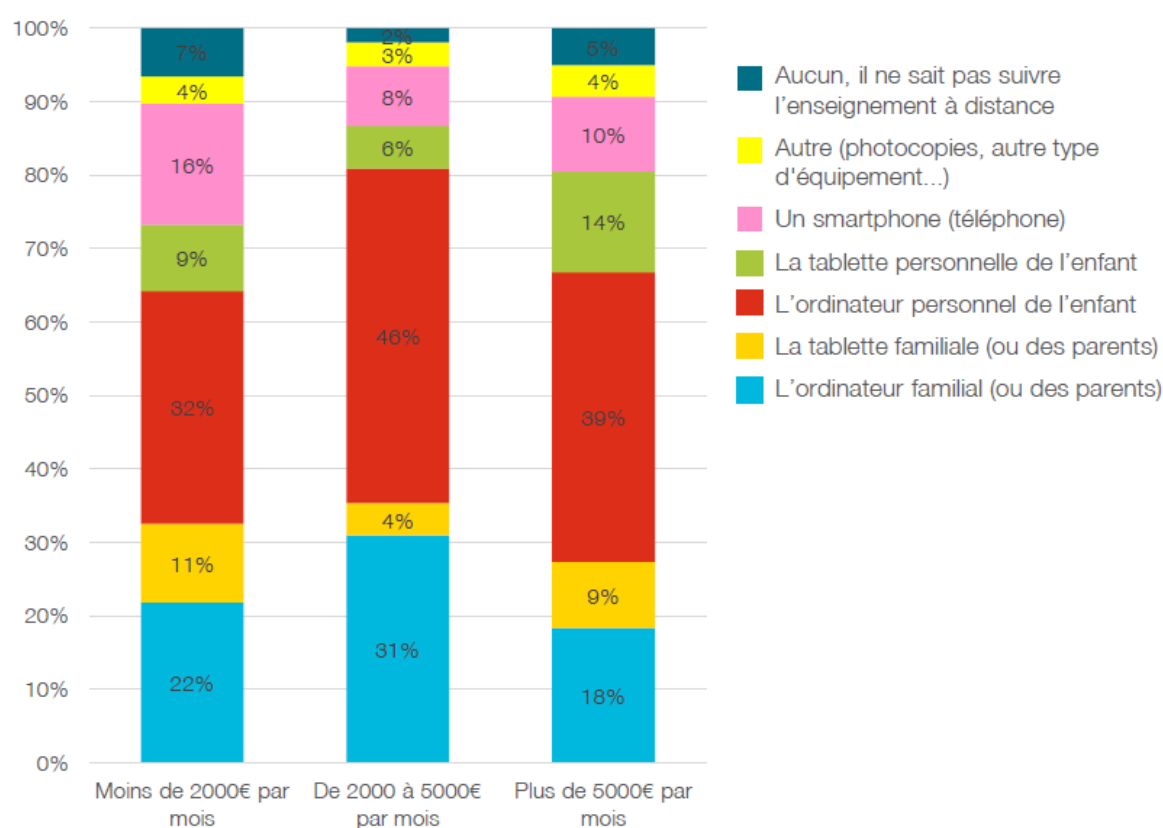
*from 1990 to 2010*, National Bureau of Economic Research, Cambridge, 2011.

## L'AVENIR DE L'ECOLE EST-IL NUMÉRIQUE ? RETOUR EN CHIFFRES SUR L'EXPÉRIENCE DES FAMILLES

Lorsqu'on croise ces données avec les revenus des familles, on peut voir apparaître la tendance inégalitaire abordée dans l'introduction. De fait, les familles dont le budget est inférieur à 2000 euros par mois sont celles qui bénéficient le moins d'un ordinateur personnel à l'élève, qui comportent le plus d'enfants qui utilisent un smartphone pour suivre les cours et qui sont les plus nombreuses à ne pas savoir du tout suivre l'enseignement à

distance. Pourtant, lors de cette crise peu a été fait pour aider ces familles en s'assurant que les élèves concernés disposaient du matériel informatique pour suivre l'enseignement demandé. Rien non plus concernant les autres conditions matérielles (connexion, espace calme dédié au travail scolaire, accompagnement de qualité, etc.) Ces familles ont été laissées pendant de trop nombreux mois dans la débrouille.

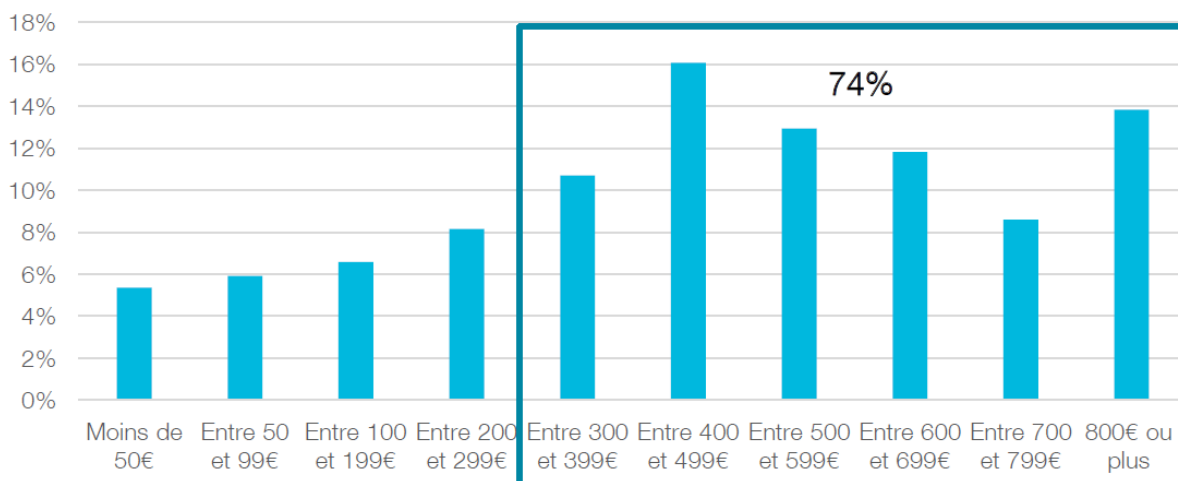
**MATÉRIEL UTILISÉ PAR LES ENFANTS POUR SUIVRE L'ENSEIGNEMENT À DISTANCE  
EN FONCTION DU REVENU DE LA FAMILLE (n=1175)**



## L'AVENIR DE L'ÉCOLE EST-IL NUMÉRIQUE ? RETOUR EN CHIFFRES SUR L'EXPÉRIENCE DES FAMILLES

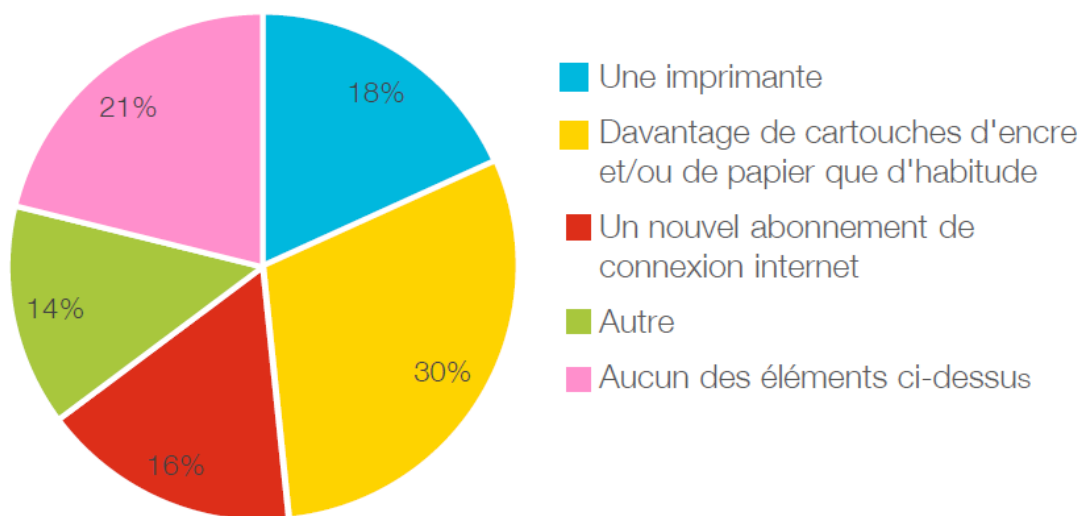
Cette photographie de l'équipement des parents est évidemment le résultat d'un processus d'adaptation des familles à l'enseignement hybride qui les a donc poussés à s'équiper davantage pour faire face à cette situation nouvelle. Ainsi, les familles ont dû acheter au moins un ordinateur ou une tablette pour **un enfant sur deux** pour lui permettre de suivre l'enseignement à distance. Ce **coût était dans 3 cas sur 4 de plus de 300 euros**. Ce coût est important, particulièrement pour les familles nombreuses et populaires et a dû être supporté dans un contexte où les familles les plus précaires étaient déjà largement appauvries par la crise.

COÛT DE L'ACHAT DU MATÉRIEL INFORMATIQUE (PC OU TABLETTE) (n=896)



De surcroît, de nombreuses familles ont dû faire des achats supplémentaires liés au report de l'enseignement dans la sphère privée. En dehors des items déjà listés ci-contre, les parents font état de besoin d'achat de divers équipements informatiques (casque audio, webcam, répéteur wifi ou CPL, du mobilier de bureau, souris, clavier, licence software, ...) mais également dans des cas plus rares, de parents forcés de diminuer leur temps de travail pour accompagner les enfants dans le travail à domicile.

FRAIS SUPPLÉMENTAIRES (n=2539)

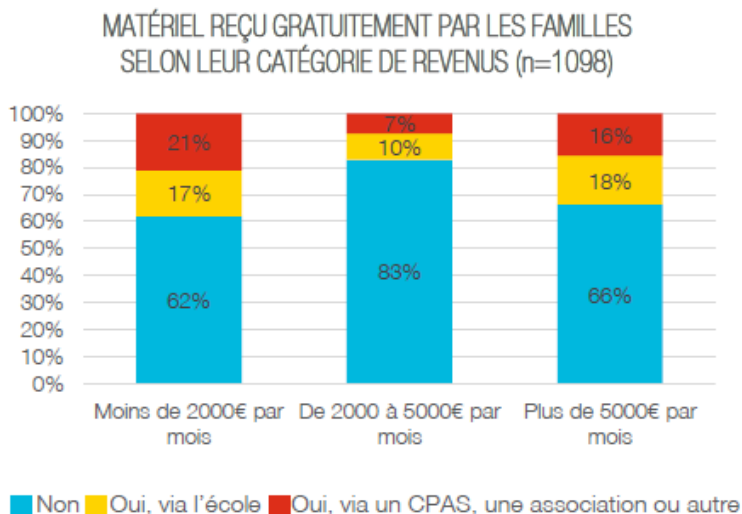




## 2. UNE AIDE QUI MANQUE SA CIBLE

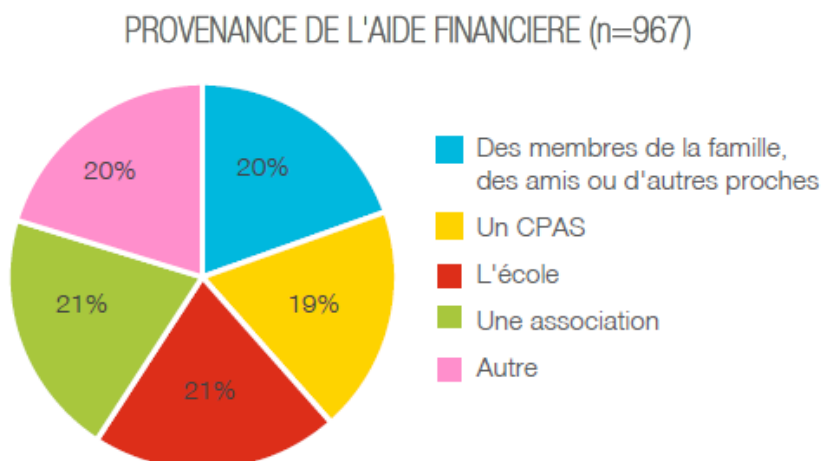
Au fur et à mesure de la crise, des solidarités ont commencé à voir le jour pour permettre à certaines familles d'avoir accès à ce matériel.

Ainsi certaines familles, ont pu bénéficier d'ordinateurs ou de tablettes gratuitement. On peut observer que parmi les familles les plus précaires, les CPAS et les associations ont pu jouer un certain rôle pour répondre au problème de matériel. On voit également que les familles les plus aisées ont pu bénéficier d'aides, le plus souvent de la part de l'employeur des parents.



Quant à l'aide apportée par les écoles, on ne peut qu'en faire un constat négatif. À l'heure où l'enquête a été réalisée auprès des parents, un peu plus d'un an s'était écoulé depuis la première fermeture généralisée des écoles, le premier volet de la stratégie numérique était en vigueur depuis 5 mois et demi, et le second volet était voté depuis 2 mois. Force est de constater que les familles les plus précaires n'ont que peu bénéficié de ces dispositifs. Pire, on peut observer que la répartition linéaire du volet 1 a légèrement favorisé les familles les plus aisées qui sont 18% (contre 17% dans la catégorie la plus basse) à avoir bénéficié d'un ordinateur gratuit via l'école. De fait, la ségrégation scolaire créant des « écoles ghettos » dans lesquelles des populations aux caractéristiques socio-économiques similaires se rassemblent, un dispositif linéaire offrant 5% de matériel à chaque école ne peut pas efficacement répondre aux besoins des familles dans le besoin.

Enfin, parmi les familles ayant réalisé l'achat de matériel informatique, 3 sur 10 ont pu bénéficier d'aide financière de montants relatifs pour procéder à ces achats. À nouveau, on ne peut que constater la faiblesse de l'aide de la FWB via les écoles qui peine à aider plus de parents que le secteur associatif ou que leur cercle proche. Ce recours accru à la solidarité familiale est à la fois un constat de fragilisation de la population face à des coûts importants mais montre également l'effritement de notre modèle de protection sociale par le rétrécissement des liens de solidarité (état → famille).



Au vu de ces résultats, la Ligue des familles constate que les deux volets de la stratégie numérique du gouvernement n'ont pas réellement atteint leur cible. Si certaines familles ont effectivement pu bénéficier de ces aides, qui étaient nécessaires dans cette temporalité de crise, nombreuses sont celles qui ont dû s'équiper à leurs frais. Ainsi, une fois sortis d'une réponse de crise et à nouveau dans un fonctionnement politique « normal », il semble opportun de repenser totalement la manière de combler le déficit de matériel informatique que les familles connaissent. Cette réflexion devra intégrer dès le début la manière d'identifier et de cibler les familles les plus précaires pour apporter une aide particulière. De fait, le choix d'une répartition à l'échelle de l'établissement scolaire sans prendre en compte les situations concrètes des familles, pose un réel problème d'équité dans la manière dont les aides ont été apportées par le système scolaire.

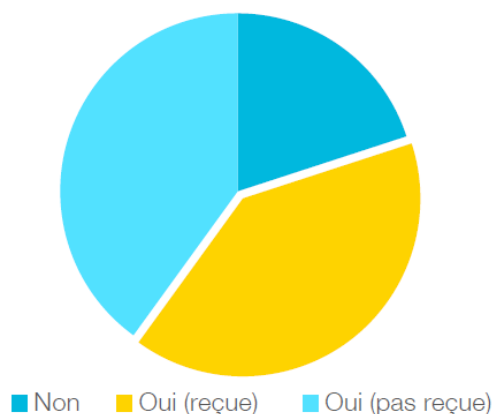
### 3. LES DISPOSITIFS D'AIDE VUS DEPUIS LES ÉCOLES

Au début du mois de février, alors que les élèves étaient en enseignement à distance depuis déjà quatre mois, la Ligue des familles a réalisé un coup de sonde auprès des directions d'établissements secondaires de tout réseau localisé sur tout le territoire de la Fédération. Ce sondage avait pour but de réunir des informations objectives sur la mise en œuvre du volet 1 de la stratégie numérique du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) afin de pouvoir en réaliser un premier bilan amenant à des perspectives pour la mise en œuvre du volet 2.

#### 3.1. COMMANDES BLOQUÉES

Tou-te-s les chef-fe-s d'établissement interrogé-e-s étaient informé-e-s de l'existence de la possibilité offerte par la FWB d'obtenir un droit de tirage de 5% de sa population scolaire se trouvant en 3<sup>ème</sup> secondaire et au-delà, pour acheter du matériel informatique. En revanche, 20% d'entre eux-elles n'avaient pas encore passé commande. Pourtant l'intention était bien de le faire, mais les directions indiquaient que les fournisseurs sont en rupture de stock. Cette saturation du marché se confirme lorsqu'on observe la situation des écoles qui ont passé commande entre octobre et décembre 2020. De fait, seule **une école sur deux** avait pu réceptionner sa commande de PC avant début février. La plupart des écoles non livrées faisaient face à de multiples reports de livraison en raison de ruptures de stock. Celles-ci étaient dans l'incertitude concernant cet approvisionnement, certaines n'ayant alors aucune date de livraison fixée.

AVEZ-VOUS DÉJÀ PASSÉ COMMANDE POUR LE VOLET 1 DE LA STRATÉGIE NUMÉRIQUE ?



### **3.2. RÉPARTITION ERRATIQUE**

Une fois le matériel reçu du fournisseur, c'est l'école qui devait se charger de la répartition de ces 5%. Pour cela, le gouvernement avait fixé un ordre de priorité.

1° les élèves dont les parents ou le responsable légal n'ont pas la capacité financière d'acquiescer eux-mêmes ce matériel.

2° les élèves étant inscrits dans une année diplômante seront équipés en priorité ;

3° les élèves étant inscrits dans les années les plus impactées par l'organisation de l'enseignement à distance ;

4° les élèves dont plusieurs membres de la famille sont susceptibles d'avoir recours à l'enseignement à distance ;

5° les élèves étant inscrits dans les options/filières nécessitant le plus l'accès à ce type de matériel.

À partir de ces critères, l'école devait donc distribuer le matériel à ceux qui en avaient le plus besoin. Or, le respect des critères fixés par le gouvernement demandait la possession d'informations précises sur les situations des élèves. Les écoles ne disposant pas de ces informations a priori, nous leur avons demandé quelle méthodologie et quels critères ces établissements avaient ou allaient utiliser pour déterminer les élèves qui allaient pouvoir en disposer. Voici des exemples de ce qui nous est remonté.

*« Un Google Forms a été envoyé aux parents (recensement numérique) »*

*« Avis des enseignants »*

*« Les élèves qui n'ont aucun équipement à la maison ou qui doivent partager avec d'autres membres de la famille. Dialogues avec les familles et les élèves via éducatrice, professeur et/ou le responsable de la cellule numérique »*

*« Nous avons fait un sondage pour savoir quels sont les élèves qui ont besoin d'un ordinateur. »*

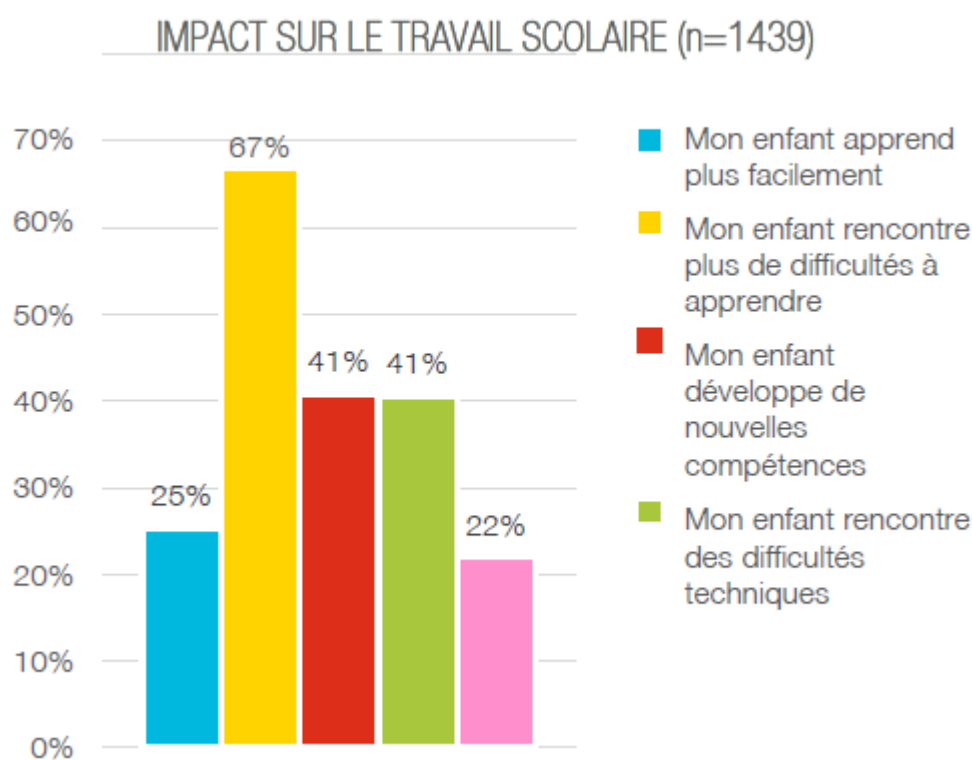
*« A la demande des parents »*

Comme on peut le constater, les écoles n'ont que peu eu recours aux critères fixés par le gouvernement dans leur gestion de la répartition. À partir de ce constat, on peut difficilement affirmer que le matériel ait été effectivement affecté aux élèves qui en avaient le plus besoin. A fortiori les élèves de familles populaires.

Enfin, certaines écoles indiquent mettre à disposition le matériel uniquement au sein de l'école, à la salle d'étude. Exit ainsi l'objectif de la FBW de permettre un meilleur apprentissage en distanciel.

## 4. UNE NUMÉRISATION DES APPRENTISSAGES INTRUSIVE ET SOURCE DE STRESS

Une partie majeure des apprentissages s'étant numérisée lors de la période d'hybridation de l'enseignement, il était logique d'analyser cette expérience en termes d'impact sur le travail scolaire des élèves et de leur bien-être. Si 41% des élèves semblent avoir acquis de nouvelles compétences, comme des savoir-faire liés à l'utilisation de matériel numérique, on peut voir que l'effet identifié positivement par les parents est très faible. **Seuls 25% des enfants apprennent plus facilement tandis que 67% expérimentent des difficultés renforcées par rapport à la situation « normale ».** Au vu de la situation rapportée ici, on ne peut affirmer que la numérisation est la seule cause de ces nouvelles difficultés ou facilités. Certain·e·s élèves, harcelé·e·s à l'école, ont pu utiliser ce temps libéré de ces violences pour apprendre plus sereinement. D'autres ont souffert du manque de rythme imposé par l'hybridation et ont décroché des apprentissages. Ces résultats sont néanmoins cohérents avec d'autres études qui montrent que les élèves ne peuvent bénéficier « du caractère dynamique, interactif et multimédia du numérique que dans des conditions très strictes »<sup>6</sup>.



Ainsi, l'outil numérique en soi n'impacte positivement l'apprentissage que dans de rares cas, et c'est majoritairement le travail de l'enseignant (choix du scénario pédagogique, méthodes, démarches ...) qui influence sur l'apprentissage. Souvent, le numérique peut d'ailleurs être une source d'interférence dans le processus d'apprentissage en raison de la difficulté que peuvent éprouver les élèves à traiter la masse et la complexité des informations que la numérisation des apprentissages charrie.<sup>7</sup>

L'autonomie laissée par le médium numérique a également souvent un impact négatif sur l'apprentissage de plupart des élèves et a tendance à creuser les écarts entre ceux-celles-ci.<sup>8</sup> Conformément à l'observation réalisée durant cette année scolaire montrant un décrochage massif des élèves<sup>9</sup>, on sait que « *les cours en ligne et les*

<sup>6</sup> Galand B., « Le numérique va-t-il révolutionner l'éducation ? », *Cahier du Girsef*, n°120, mars 2020, p 5.

<sup>7</sup> *Ibidem*, p.4.

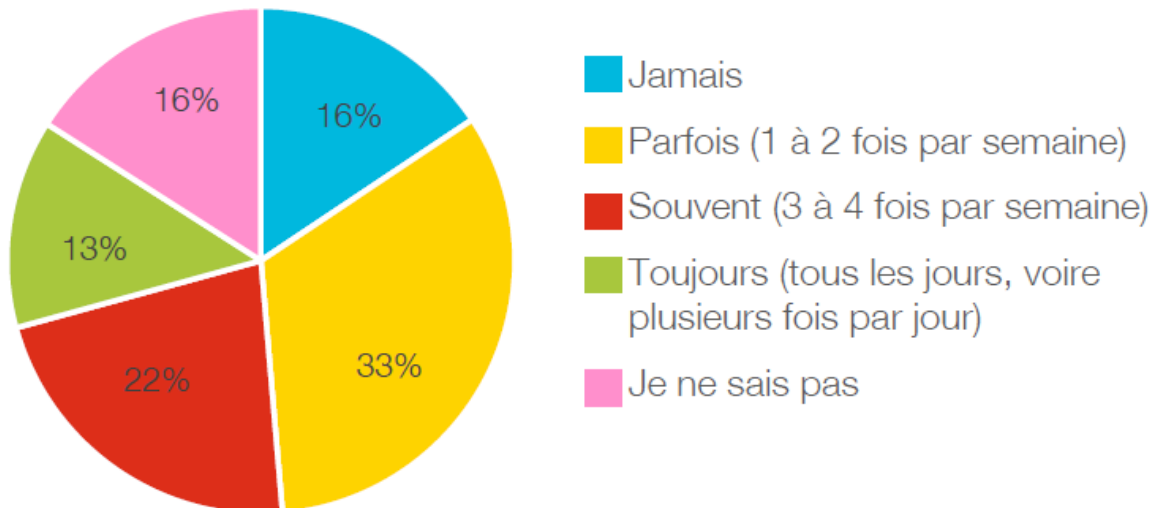
<sup>8</sup> Karich A. C., Burns M. K., & Maki K. E., « Updated meta-analysis of learner control within educational technology ». *Review of Educational Research*, 2014, 84(3), 392-410.

<sup>9</sup> [https://www.rtb.be/info/societe/detail\\_selon-une-enquete-de-camille-pres-de-la-moitie-des-eleves-est-en-decrochage-scolaire-a-cause-du-distanciel?id=10715387](https://www.rtb.be/info/societe/detail_selon-une-enquete-de-camille-pres-de-la-moitie-des-eleves-est-en-decrochage-scolaire-a-cause-du-distanciel?id=10715387)

## L'AVENIR DE L'ECOLE EST-IL NUMÉRIQUE ? RETOUR EN CHIFFRES SUR L'EXPÉRIENCE DES FAMILLES

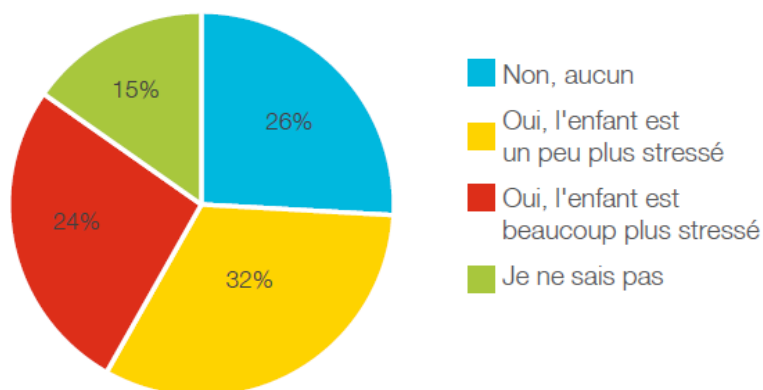
MOOCs connaissent généralement des taux d'abandon très élevés, alors que les étudiants peuvent choisir quand et à quel rythme ils travaillent ». <sup>10</sup> Les élèves ont besoin du soutien de leurs enseignant·e·s, de consignes claires et de feed-back régulier. Tant de choses que la diversification des rythmes autonomisés induits par le numérique rend plus complexe et difficile. L'élève doit donc être capable de réguler son apprentissage pour bénéficier de l'enseignement numérique. En somme, l'apprentissage numérique ne rend pas plus autonome, mais il nécessite que l'élève le soit pour fonctionner.

### FRÉQUENCE DES CONTACTS APRÈS 18 H ET/OU LE WEEK-END (n=1285)



Enfin, il est effarant de voir que 41% des élèves sont confrontés à des problèmes techniques se mettant en travers de leur apprentissage. De fait, il ne suffit pas que les élèves soient matériellement équipés pour l'apprentissage via un support numérique puisse avoir lieu. Comme tout outil, le numérique demande des compétences particulières pour être utilisé correctement. Un accompagnement des élèves aurait été nécessaire pour permettre des apprentissages de qualité pour tous. De plus, ce déficit d'accompagnement a pu également être ressenti par les enseignant·e·s : un récent rapport de recherche de l'UMons montrait que « *la fracture numérique n'est pas seulement présente chez les élèves mais elle l'est également chez les enseignant.e.s* » <sup>11</sup>

### IMPACT SUR LE BIEN-ÊTRE DES JEUNES DE COMMUNICATIONS HORS TEMPS SCOLAIRE (n=1074)



<sup>10</sup> Galand B., *Op. Cit.* p 5.

<sup>11</sup> Duroisin N, Ecole & Covid : Enquête en FWB sur les pratiques des enseignants en temps de pandémie et sur la rentrée scolaire 2020-2021 (résultats de la première enquête), UMon, 2020.

Outre le strict rapport à l'apprentissage, il est intéressant d'évaluer les effets du numérique sur le reste de la vie de famille et des élèves. La numérisation des apprentissages a contribué à une désétanchéification des temps scolaires et de loisir. Ainsi les élèves qui apprennent via un ordinateur et des plateformes en ligne (mail, smartschool, ...) sont à tout moment joignables par l'école. On peut ainsi voir que **seuls 16% des élèves sont laissés sans sollicitation de l'école après 18h et le week-end**. Pour rappel, le droit à la déconnexion s'applique déjà au monde du travail, aux adultes.<sup>12</sup> La loi se charge ainsi de protéger les travailleurs contre l'hyperconnectivité car ce phénomène met leur santé en danger et empiète sur leur vie privée. Afin d'assurer le respect du droit au loisir et à une bonne santé proclamée par la Convention internationale des droits de l'enfant, il faut également penser et encadrer l'arrivée plus importante du numérique dans l'apprentissage pour limiter ce qui semble être aujourd'hui la norme. Pourtant, avant la crise, les élèves avaient parfois du travail scolaire à réaliser à domicile, mais ce travail était donné à l'école, durant les heures et cours. Ici, le travail, la sollicitation, peut arriver à tout moment. Les élèves, par peur de rater une information tardive, ne déconnectent pas ou peu. On peut également en profiter pour noter que le travail scolaire à domicile est bel et bien encadré au niveau de l'enseignement fondamental mais que rien n'existe de similaire au niveau secondaire. Les parents ont pu observer ce phénomène chez leurs enfants durant la période d'hybridation. Ainsi, 3 enfants sur 5 sont plus stressés que d'habitude à cause de ces sollicitations constantes.

## 5. L'ENSEIGNEMENT NUMÉRIQUE VU PAR LES PARENTS

A la fin du questionnaire, un espace libre existait pour que les parents qui le souhaitaient puisse déposer leur avis sur l'enseignement via un ordinateur ou une tablette. Ils ont été très nombreux, 1043, à avoir souhaité nous donner leur avis. Nous proposons ci-après un florilège de ceux-ci.

« Je n'appelle pas ça enseignement, j'appelle plutôt ça... on balance du travail et débrouille toi ! Pour mon enfant aucun cours en visio ... des vidéos et des QR code tant qu'on veut et des travaux à gogo ! »

« L'ordinateur ne doit rester qu'un outil parmi les autres, à n'utiliser que par moments. Les apprentissages se font principalement par l'interaction entre les élèves, les enseignants, et par de la manipulation concrète, le tout en présence physique, et non connectés en réseaux. »

« Il faut apprendre aux profs à utiliser les technologies et à être capable d'adapter leur façon d'enseigner. Offrir la connexion internet minimum à tous les foyers comme un bien de première nécessité, ouvrir des lieux de cours dans des petites salles supervisées pour ceux qui n'ont pas la place chez eux »

« Cela brise le lien, la relation essentielle entre un pédagogue et un élève. »

« Mes deux fils à besoins spécifiques sont déjà sur ipad pour l'école, mais certaines plates-formes posent problème avec cet outil, j'ai déjà beaucoup investi dans les deux tablettes et dans les formations ipad pour l'école, je ne saurais pas investir encore en plus dans un ordinateur »

« Doit rester complémentaire à l'enseignement traditionnel et ne pas devenir la norme. »

« Cela est très contraignant et pour moi l'école ce n'est ça ! Uniquement sur du court terme. »

« Beaucoup moins productif et très fatigant pour l'enfant. »

« Le numérique est le monde de nos enfants, ils doivent pouvoir s'en servir à bon escient...l'enseignement peut les y aider (en plus des parents) »

« Très stressant. Ma fille a déjà reçu des mails tard le soir pour un travail à faire pour le lendemain. En vidéo conférence, le dernier prof de la journée, a déjà gardé plusieurs fois les enfants 20 minutes en plus. Comme pour tout, il y a du bon et du moins bon, tout est une question de dosage »

« Cela peut être bien si cela est organisé correctement avec tous les moyens mis à disposition des élèves et des professeurs. Pas un simple GSM qui empêche de suivre le cours de manière adéquate »

« Que font les parents qui n'ont pas les moyens ? Égalité des chances ? Mon œil !!!!! »

---

<sup>12</sup> Article 15 à 17 de la loi du 26 mars 2018 relative au renforcement de la croissance économique et de la cohésion sociale. (M.B. 30/03/2018)

L'AVENIR DE L'ECOLE EST-IL NUMÉRIQUE ?  
RETOUR EN CHIFFRES SUR L'EXPÉRIENCE DES FAMILLES

« Actuellement, cela assimile nos enfants aux jeunes employés d'une entreprise privée qui leur demande d'être constamment sur l'ordinateur qu'ils possèdent ! »

« Un total échec car l'enfant est démotivé, perte totale d'un certain rythme de travail »

« Très approximative... les écoles ne sont certainement pas égales dans la manière d'enseigner, l'écart se creuse davantage face à cette crise. »

« Maintenant ça doit cesser cela n'est plus productif et source de stress pour toute la famille. »

« Problème de vue accru et parfois problème technique ce qui est compliqué parfois. Mais une manière d'apprendre qui peut convenir à certains qui n'aiment pas se faire entendre en classe mais sont plus à l'aise derrière l'écran »

« Coût onéreux pour les parents, wifi trop lent pour le nombre de personnes à domicile. »

« Ce n'est pas génial. Mon enfant est perturbé pas d'autres moyens de communication - Messenger - Facebook et n'est pas aussi concentré »

« Avec des professeurs motivés et formés et des élèves équipés et formés, cela pourrait fonctionner. »

« Intéressant mais les enfants n'ont pas toujours la maturité de rester concentrer des heures sur un écran...et ces derniers semblent plus fatigués que de suivre les cours en présentiel »

« Impact catastrophique sur la santé (sédentarité, impacts oculaires), abstraction numérique néfaste, solitude, désorganisation (élèves mais aussi professeurs), décrochage, impact environnemental. »

« Ce mode d'enseignement n'est pas optimal car les enfants sont moins impliqués et il leur manque la vie de groupe en classe. Ils sont moins concentrés, plus distraits. Je ne trouve pas que ce soit efficace. »

« Cela doit faire partie des outils pédagogiques, mais de manière limitée »

« L'enseignement via un ordinateur ou une tablette ne doit pas remplacer le travail "sur papier" (recherche de documents, écriture, lecture, ...) mais le compléter. Même à distance. »

« Cela a un impact sur les finances du ménage, ce n'est pas une solution à long terme. »

« Il faut apprendre aux enfants à utiliser les outils informatiques correctement et surtout à développer un esprit critique par rapport aux informations qu'on trouve en ligne (surtout dans les réseaux sociaux). Utiliser les réseaux sociaux correctement et savoir rechercher et remonter des sources sur internet, ça s'apprend et devrait faire partie de leur enseignement de base. »

« Cela est très coûteux et met une distance supplémentaire entre l'enseignant et l'élève »

« Trop d'écrans rythmes nos vies, les encourager à l'école n'est pas le bon chemin pour que nos jeunes aient une vie équilibrée ; mais comme ils font parties de notre quotidien, apprendre à les utiliser avec intelligence est essentiel. »

« Ça fonctionne seulement avec un suivi en personne en parallèle et avec des profs qui ont les compétences numériques nécessaires qui viennent

avec. »

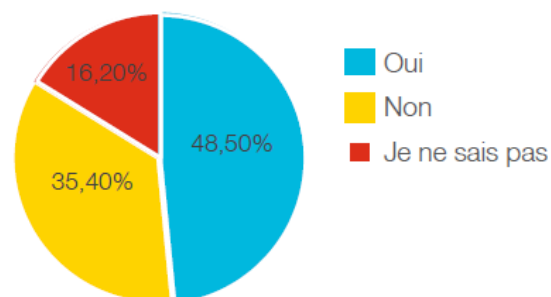
## D. LEÇONS POUR L'APRÈS CRISE

L'expérience de l'enseignement hybride et d'une numérisation forcée de l'école a pu montrer qu'une transition vers une école davantage numérique n'est pas une mince affaire. L'avis des parents sur l'opportunité de poursuivre vers un équipement plus important des élèves au numérique est mitigé. Le nombre important de personnes indiquant ne pas savoir se prononcer en est un révélateur.

Pour cause, nous avons pu établir dans cette étude que l'enseignement numérique ne s'est pas imposé sans difficulté pour les élèves et leur famille. Ainsi, il ne suffit pas de répondre uniquement à la question de l'équipement matériel et de laisser les enseignant·e·s et les élèves bricoler avec les moyens du bord. Comme expliqué plus haut, l'encadrement pédagogique est une des clés de l'efficacité du cours : « *l'enseignement assisté par ordinateur n'a aucun bénéfice comparé à l'enseignement "classique" quand les études tiennent compte de la qualité des enseignants et des supports fournis, ou quand des équivalents papier-crayon du matériel disponible sur ordinateur étaient fournis aux élèves.* »<sup>13</sup>

Dans le cadre de cette crise, des moyens ont certes été dégagés pour procéder à l'engagement de techno-pédagogues au sein des cellules d'accompagnement des fédérations de pouvoirs organisateurs, mais ces moyens sont largement insuffisants pour répondre à une transformation numérique, et donc un besoin, d'une telle ampleur. De plus, cette aide est destinée à accompagner les enseignant·e·s sur le long terme, et c'est indispensable, mais rien n'existe pour aider les élèves qui rencontrent les difficultés. Tout ceci reste encore à être inventé.

FAUT-IL QUE CHAQUE ÉLÈVE À PARTIR DE LA 3ÈME SECONDAIRE AIT UN ORDINATEUR OU UNE TABLETTE ?



### 1. DES RÉFLEXIONS À MENER

Ainsi, si la mise en œuvre de la stratégie numérique du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a pu être une réponse dans la temporalité de la crise, **il apparaît que sa pérennisation à plus long terme est prématurée**. En effet, de nombreux problèmes restent à résoudre et des réflexions doivent être menées dans ce sens. D'abord une **réflexion pédagogique** doit s'engager sur l'opportunité d'une numérisation des apprentissages et des scénarios pédagogiques dans lesquels cette numérisation a une plus-value. On l'a vu, remplacer le papier par des ordinateurs sans autre forme de changement n'a pas d'impact positif et peut même avoir des impacts négatifs sur l'apprentissage en amenant une surcharge d'information. Même si les méthodes pédagogiques restent la responsabilité des équipes éducatives, les pouvoirs publics doivent pouvoir accompagner

cette réflexion par des éléments de formation s'ils estiment que l'enseignement doit se numériser.

Au vu des difficultés techniques rencontrées par les élèves et les enseignant·e·s pendant l'hybridation, il faut également une **réflexion sur l'accompagnement technique** de ce matériel et de son utilisation. Si les écoles ont un recours plus accru à du matériel numérique, il faut que les enseignant·e·s soient formés à son utilisation et que les élèves puissent apprendre à l'école comment l'utiliser. Il faut également qu'une aide technique locale intégrée à chaque établissement soit disponible pour celles et ceux qui rencontreraient un problème hardware ou software. Dans le cadre où l'enseignement numérique donne également lieu à du travail à domicile sur ce support, une **réflexion sur l'accessibilité de la connexion internet** devrait être initiée pour permettre à terme à chaque famille

<sup>13</sup> Galand B., *Op. Cit.* p 3.



d'avoir une connexion internet sans que leur appauvrissement soit une conséquence de cet accès.

Ensuite, une **réflexion sur le droit à la déconnexion des élèves** afin de limiter les risques d'hyperconnectivité et ses conséquences, parfois graves, sur leur santé. Comme nous l'avons

montré, des bases juridiques suffisantes existent pour légiférer sur ce sujet et encadrer davantage l'utilisation du numérique en dehors des murs de l'école. Étant donné que c'est dans l'enseignement secondaire qui est le plus concerné par cette évolution, il pourrait être intéressant d'intégrer la question de la déconnexion dans un cadre global encadrant le travail à domicile.

## 2. NE PAS TRANSIGER AVEC LA GRATUITÉ SCOLAIRE

Le volet 2 de la stratégie numérique mise en place par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles constitue une entorse au principe de gratuité de l'enseignement. Ce principe auquel l'actuelle majorité s'est engagée en affirmant qu'à « *terme, l'école doit devenir gratuite* »<sup>14</sup> et en s'engageant à « *poursuivre et renforcer les mesures adoptées en matière de gratuité scolaire et fixer un échéancier progressif de mise en œuvre de la gratuité* »<sup>15</sup>. Il est clair que si cette stratégie vise à équiper les élèves au détriment du portefeuille des parents, elle est un recul par rapport à la gratuité scolaire. Prenons le temps d'analyser cette question à tête reposée.

De quoi parle-t-on exactement ? La stratégie numérique mise en place par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles prévoit une aide de 75 euros pour l'achat ou la location d'un ordinateur ou d'une tablette. Le reste – plusieurs centaines d'euros par enfant donc – est à charge des familles. Les écoles ont également l'obligation de proposer une offre de matériel à moins de 500 euros, mais il est possible d'avoir ainsi plusieurs matériels différents au sein d'une même classe/école avec des prix différents. Il est inacceptable d'envisager que les familles les plus précaires doivent assumer cette dépense, elles qui sont déjà dans le trop peu de tout. Même dans les milieux plus aisés, cela pèsera lourdement sur le budget des ménages, d'autant plus en cette période de crise sanitaire qui impacte gravement de nombreuses familles, certaines monoparentales, confrontées à des pertes d'emploi, des mises en chômage temporaire... qui s'en sortaient tout juste auparavant.

Certes, le gouvernement a voulu rendre cette dépense facultative. Mais que se passera-t-il pour les enfants dont les parents n'auront pas les

moyens d'acquérir le matériel nécessaire, et qui donc n'auront pas d'accès au numérique ? Le risque de décrochage laissant des enfants sur le bord du chemin et donc de renforcement d'un enseignement à deux vitesses est grand. Cette réalité est déjà visible actuellement, vu les inégalités numériques existantes, les pouvoirs publics doivent mettre en place des dispositifs pour les combler, pas les approfondir.

Ce constat peut être également observé dans les résultats de notre enquête. On peut ainsi observer que le nombre de parents prêts à acheter seuls ce matériel sans aide est extrêmement faible tandis que le nombre de parents qui estiment que les pouvoirs publics devront fournir ce matériel gratuitement est relativement important, surtout dans les familles à bas revenu. De manière évidente la nécessité d'une telle gratuité est perçue de manière décroissante au fur et à mesure que les capacités financières des familles augmentent. À l'inverse, les familles les plus aisées sont davantage preneuses d'une solution d'aide financière des pouvoirs publics, avec les parents qui supportent une partie réduite du coût du matériel. Quoi qu'il en soit, tous revenus confondus, près de 7 parents sur 10 estiment que leur contribution individuelle à l'acquisition de ce matériel devrait être de moins de 200 euros par enfant. Soit beaucoup moins que ce qui est actuellement proposé par les dispositifs en vigueur. Enfin, on voit que plus d'un parent sur 4 estime que c'est aux établissements d'acquérir ce matériel et de le mettre ensuite à disposition des élèves à l'école. En prenant en compte que cette dernière solution ne génère pas de coût pour les parents, on peut affirmer que, en fonction des catégories sociales, entre 53% et 65% des parents se positionnent pour la gratuité totale du matériel numérique.

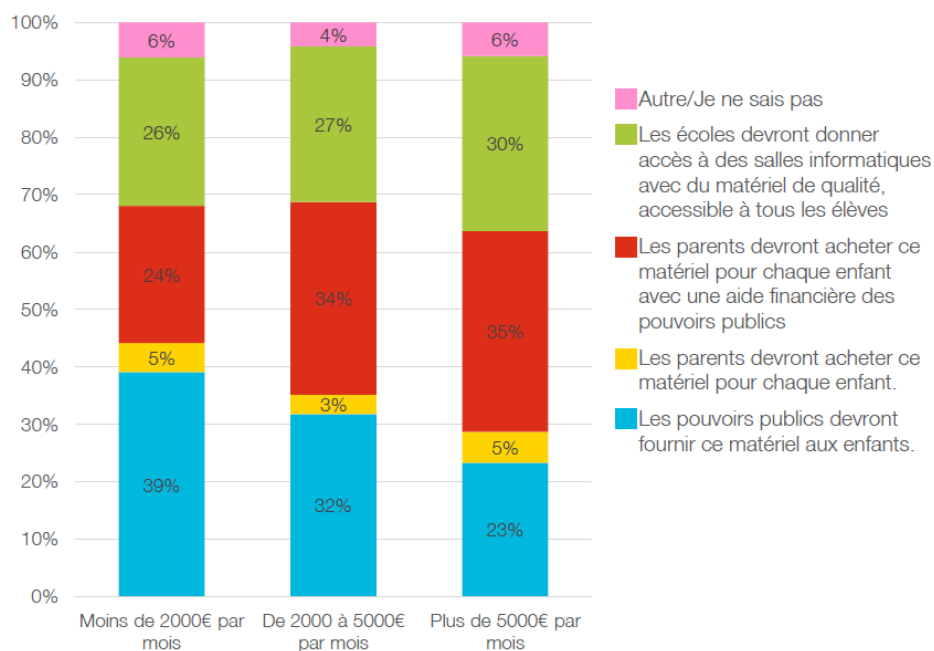
---

<sup>14</sup> Déclaration de Politique Communautaire, 2019-2024, p.15.

<sup>15</sup> *Ibidem*.

## L'AVENIR DE L'ÉCOLE EST-IL NUMÉRIQUE ? RETOUR EN CHIFFRES SUR L'EXPÉRIENCE DES FAMILLES

SI TOUS LES ÉLÈVES À PARTIR DE LA 3ÈME SECONDAIRE  
DOIVENT AVOIR ACCÈS À UN ORDINATEUR/TABLETTE...



Dans son dispositif, le gouvernement a mis en place un fonds de solidarité visant à fournir des subventions aux pouvoirs organisateurs afin qu'ils aident les familles les plus précaires à acquérir le matériel informatique. Nous saluons cette démarche, mais les budgets alloués à ce fonds sont insuffisants pour répondre aux besoins actuels et leur répartition est problématique. En fonction de l'indice socio-économique de l'école, entre 1 et 5 % des élèves pourront bénéficier gratuitement d'ordinateurs ou de tablettes. Cela s'ajoute aux 5 % d'élèves bénéficiaires du volet 1. Concrètement, même dans les écoles qui scolarisent les élèves les plus défavorisés, maximum 10 % d'entre eux pourront donc recevoir ce matériel. Pourtant, la ségrégation scolaire fait que certaines écoles concentrent 100% d'élèves de milieu populaire dont les familles n'ont pas les moyens d'acquérir ce matériel. Et même si cette répartition était égale entre toutes les écoles 10% d'élèves aidé semble peu face à un taux de pauvreté infantile qui est aujourd'hui de 20 % en Belgique. Ainsi, selon l'établissement fréquenté, entre 90 et 94 % des familles n'auront pas accès gratuitement à ce matériel, quelle que soit leur situation financière. Un grand nombre de celles-ci ne pourront faire face à cette nouvelle dépense. Les coûts scolaires existants sont déjà difficilement supportables pour de nombreuses familles.

Outre le trop faible budget de cette aide et sa répartition entre les écoles en décalage avec la réalité du système scolaire, le fait d'avoir confié la

répartition intra-établissement aux écoles est pour la Ligue des familles une source d'inquiétude. La manière dont les directions d'établissement ont déclaré avoir réparti le volet 1, ou les expériences continues de non-respect de la législation en matière de gratuité scolaire qui ont poussé la Ligue des familles à demander une « inspection gratuite » font craindre que ces aides n'atterrissent pas toujours chez les élèves et les familles qui en ont le plus besoin. Entre autres également, parce que les écoles ne disposent d'aucune donnée pour juger « l'état de nécessité » d'une famille à contrario d'acteurs organisant des aides comme celle des allocations d'études ou les allocations familiales.

Enfin, nous craignons que cette stratégie numérique accroisse encore le quasi-marché scolaire en accentuant la concurrence entre les établissements qui profiteraient de ce nouveau domaine pour se différencier. Ainsi, la liberté énorme laissée aux pouvoirs organisateurs en matière de choix d'équipement risque de mener demain à une situation où les écoles les plus privilégiées proposeront du matériel coûteux et à la pointe de la technologie tandis que les écoles qui rassemblent des élèves plus précarisés proposeront du matériel à bas prix et de qualité médiocre. Par ailleurs, la possibilité laissée aux établissements de proposer du matériel différent tant en qualité qu'en coût dans les classes d'un même établissement ne manquera pas d'accroître les inégalités et la stigmatisation. Il faut à tout prix éviter ces situations.

## E. CONCLUSION

Au vu des résultats de cette enquête, la Ligue des familles estime qu'il est prématuré de pérenniser la stratégie numérique mise en œuvre par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en autre chose qu'une réponse de crise. Face à une situation inédite, les réponses politiques l'ont été tout autant : fermeture des écoles, passage au distanciel, stratégie numérique, etc. Ces mesures, prises dans l'urgence et dans le cadre des pouvoirs spéciaux accordés au gouvernement, ont eu le mérite d'apporter certaines solutions face à l'épidémie et ces conséquences pour les familles.

Mais ces réponses élaborées dans l'urgence sont évidemment imparfaites et leur analyse *a posteriori* permet d'apprendre de nombreuses leçons pour l'après-crise. Comme nous l'avons montré, il reste de nombreuses questions non résolues à propos de cette politique de numérisation de l'enseignement et il est indispensable de résoudre ces questions avant d'aller plus loin. Ces considérations touchent à la fois au système scolaire en lui-même avec l'aspect pédagogique et la place que l'école doit avoir dans la vie privée de l'élève, mais également des questions d'équité et de lutte contre la pauvreté des familles. De fait, si dans une réponse à la crise une certaine souplesse pouvait être compréhensible par rapport au principe de la gratuité scolaire, ce principe doit être fortement réaffirmé maintenant que le fonctionnement normal de l'école va reprendre. Les familles ont subi cette crise de plein fouet et les ménages les plus précaires ont été encore davantage plongés dans la pauvreté. Face à ces situations difficiles, il est impensable de pérenniser un système qui contribue à accentuer la charge qui pèse déjà trop lourd sur le portefeuille des familles.

La Ligue des familles se tient évidemment à la disposition du gouvernement et du parlement pour avancer dans les réflexions et débats qui sont ouverts dans cette étude.

**Juin 2021**

Maxime Michiels

[m.michiels@liguedesfamilles.be](mailto:m.michiels@liguedesfamilles.be)